COMMUNE DE SAINT MARTIN D'URIAGE

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

I - Les ambitions poursuivies ..... p. 3

1. La cohérence éducative ..... p. 3
2. Le PEdT, une suite logique ..... p. 4
3. L'organisation proposée ..... p. 5

II - Le PEdT : fiche signalétique p.8

1. Périmètre et public du PEdT ..... p. 8
2. Activités périscolaires et extrascolaires existantes ..... p. 9
3. Objectifs éducatifs du PEdT partagés par les partenaires ..... p. 16
4. Besoins, leviers d'action et prise en compte des contraintes du territoire ..... p. 17
5. Activités proposées dans le cadre ..... p. 18
6. Inscription et informations des familles ..... p. 20
7. Articulation du PEdT avec les éventuels dispositifs existants ..... p. 21
8. Partenaires du projet ..... p. 21
9. Structure de pilotage ..... p. 23
10. Eléments prévus dans le bilan / évaluation du projet ..... p. 23
11. Signataires du projet ..... p. 24

1 - LES AMBITIONS POURSUIVIES

La mise en place, en 2008, de 4 jours pleins d'enseignement pour tous les écoliers des écoles publiques françaises a entrainé de nombreuses remarques. Des enseignants, mais aussi des experts, des pédagogues, des chronobiologistes ont critiqué cette répartition du temps dans la semaine. La journée de l'enfant étant longue (6h) et le temps de concentration d'un enfant bien inférieur, le résultat est un manque d'efficacité et une fatigue excessive.

La réforme de 2013 vise à rétablir une meilleure organisation de la semaine scolaire, afin que les temps de présence à l'école des enfants se situent prioritairement pendant les temps de capacité maximale d'apprentissage et de vigilance des enfants.

Conserver le même temps d'enseignement : 24h hebdomadaire, mais le répartir de manière différente sur la semaine constitue l'objectif de ce décret. Il faudrait donc parvenir à avoir des journées plus courtes, de moins de 5h 30 en répartissant les temps scolaires sur 9 demi-journées au lieu de 8 comme ces dernières années.

Par ailleurs, il est évident qu'une nouvelle répartition des temps scolaires entraine une réorganisation de tout ce qui concerne les temps autour de l'école. Et c'est là que les communes interviennent. En effet, selon les lieux d'implantation, la taille de la commune, ses spécificités socio-économiques, toutes les communes n'ont pas les mêmes besoins, ni les mêmes moyens. C'est pourquoi un travail en amont était indispensable, pour tenter de bien ancrer les réflexions et les choix dans le quotidien des habitants de St Martin d'Uriage.

Le dernier volet de la réforme implique une action autour de l'éducation partagée : comment tenter d'être efficace en ce qui concerne les rythmes de l'enfant si l'on ne prend pas en compte celui-ci dans sa globalité. Il faudrait cesser de morceler les temps de vie de l'enfant et faire réfléchir tous les intervenants éducatifs de la commune afin de bâtir ensemble, de manière partenariale, une nouvelle organisation des rythmes de vie de l'enfant.

La commune de St Martin d'Uriage a toujours inscrit cette cohérence éducative au cœur de ses projets.

La cohérence éducative.

Depuis une quinzaine d'année la ville de St Martin d'Uriage a mis en place une organisation basée sur la cohérence éducative entre les différents partenaires intervenant dans l'éducation de l'enfant.

Ainsi, lorsque la commune a décidé de construire une seconde école à Pinet d'Uriage, elle a été conçue en pensant à une double utilisation : centre de loisirs / périscolaire et scolaire. Certains locaux étaient affectés exclusivement au centre de loisirs ou à l'école, et d'autres en utilisation partagée avec l'école.

Mais la commune est allée plus loin dans cette démarche. Elle a choisi d'embaucher une directrice de centre de loisirs qui soit aussi directrice du temps périscolaire. L'objectif fort de cette organisation étant que le projet pédagogique soit identique sur tous les moments de la journée, pour que les enfants se retrouvent sur tous les temps périscolaires dans un cadre et un projet éducatif cohérents.

Lorsque les locaux de Pinet sont devenus trop exigus, le centre de loisirs s'est déplacé sur l'école des Petites Maisons, mais le travail en lien avec les enseignants s'est poursuivi.

Le poste de directrice de centre de loisirs a évolué vers la gestion et l'embauche des personnels péri et extra-scolaires. Un second poste a été créé, avec un profil semblable, toujours dans cet esprit de travail partenarial.

Le Projet Educatif de Territoire, une suite logique

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Le projet éducatif de territoire est présenté comme un outil de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui se met en place dans les écoles primaires, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, et permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Cette définition du Projet Educatif de Territoire proposée par le Ministère de l'Education Nationale institue donc un objectif "d'éducation partagée" ou de "co-éducation", seule démarche capable de favoriser la construction de parcours éducatifs et personnels cohérents pour les enfants et adolescents. Il constitue l'outil de définition collective d'un projet périscolaire de qualité, partagé entre acteurs.

La commune de Saint Martin d'Uriage s'inscrit parfaitement dans cette démarche. Aussi, dès le début du mois de janvier les élus de la commune ont décidé de réfléchir à une organisation du temps scolaire qui soit la meilleure possible pour que les enfants puissent être éduqués dans des conditions optimales. Ils ont alors décidé de créer une commission extra-municipale composée d'élus, de chefs de service municipaux, d'enseignants et de parents d'élèves, et de se faire accompagner dans leur réflexion par Claire LECONTE, chronobiologiste reconnue pour sa compétence dans les domaines éducatifs et spécialiste des rythmes de vie de l'enfant.

Cette dernière est notamment intervenue au cours d'une réunion publique qui s'est tenue le 18 avril 2013, à la demande des élus de la commune, pour apporter sa vision de la réforme et présenter les résultats des expériences qu'elle a menées sur les différents rythmes scolaires.

Ce travail de réflexion en partenariat avec les différents acteurs de la communauté éducative de la commune s'est traduit par la définition d'objectifs présentés dans le PEdT :

- L'amélioration de la qualité de l'offre périscolaire proposée aux enfants des écoles publiques de Saint Martin d'Uriage
- Une accessibilité des parcours éducatifs pour tous les enfants
- Une meilleure prise en compte des rythmes de vie de l'enfant
- La mise en place d'une éducation partagée entre acteurs de la communauté éducative

Les différentes consultations menées auprès des parents d'élèves ont permis de mesurer le souhait profond des familles d'organiser le temps scolaire des enfants de telle manière qu'ils puissent bénéficier de la mise en place de réels parcours éducatifs, et ont abouti à la proposition d'organisation suivante :

ORGANISATION DE LA SEMAINE - ECOLE 1

Enseignement obligatoire

Activités périscolaires facultatives
Restauration scolaire facultative
Parcours éducatif facultatif

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30					
7h45	Garderie du matin 7h30 - 8h30 **1h**	Garderie du matin 7h30 - 8h30 **1h**	Garderie du matin 7h30 - 8h30 **1h**	Garderie du matin 7h30 - 8h30 **1h**	Garderie du matin 7h30 - 8h30 **1h**
8h					
8h15					
8h30					
8h45	Enseignement 8h30 - 12h15 **3h45**	Enseignement 8h30 - 12h15 **3h45**	Enseignement 8h30 - 12h30 **4h**	Enseignement 8h30 - 12h15 **3h45**	Enseignement 8h30 - 12h15 **3h45**
9h					
9h15					
9h30					
9h45					
10h					
10h15					
10h30					
10h45					
11h					
11h15					
11h30					
11h45					
12h					
12h15					
12h30	Pause méridienne 12h15 - 14h **1h45**	Pause méridienne 12h15 - 14h **1h45**	Garderie 12h30 - 13h	Pause méridienne 12h15 - 14h **1h45**	Pause méridienne 12h15 - 14h **1h45**
12h45					
13h					
13h15					
13h30					
13h45					
14h					
14h15	Parcours éducatif 14h - 16h30 **2h30**	Enseignement 14h - 16h30 **2h30**	Lien possible vers le centre de loisirs à partir de 13h	Parcours éducatif 14h - 16h30 **2h30**	Enseignement 14h - 16h30 **2h30**
14h30					
14h45					
15h					
15h15					
15h30					
15h45					
16h					
16h15					
16h30					
16h45	Périscolaire 16h30 - 18h15 **1h45** *18h mater.	Périscolaire 16h30 - 18h15 **1h45** *18h mater.		Périscolaire 16h30 - 18h15 **1h45** *18h mater.	Périscolaire 16h30 - 18h15 **1h45** *18h mater.
17h					
17h15					
17h30					
17h45					
18h					
18h15					

ORGANISATION DE LA SEMAINE - ECOLE 2

Enseignement obligatoire

Activités périscolaires facultatives
Restauration scolaire facultative
Parcours éducatif facultatif

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30					
7h45	Garderie du matin 7h30 - 8h30 **1h**	Garderie du matin 7h30 - 8h30 **1h**	Garderie du matin 7h30 - 8h30 **1h**	Garderie du matin 7h30 - 8h30 **1h**	Garderie du matin 7h30 - 8h30 **1h**
8h					
8h15					
8h30					
8h45	Enseignement 8h30 - 12h15 **3h45**	Enseignement 8h30 - 12h15 **3h45**	Enseignement 8h30 - 12h30 **4h**	Enseignement 8h30 - 12h15 **3h45**	Enseignement 8h30 - 12h15 **3h45**
9h					
9h15					
9h30					
9h45					
10h					
10h15					
10h30					
10h45					
11h					
11h15					
11h30					
11h45					
12h					
12h15					
12h30	Pause méridienne 12h15 - 14h **1h45**	Pause méridienne 12h15 - 14h **1h45**	Garderie 12h30 - 13h	Pause méridienne 12h15 - 14h **1h45**	Pause méridienne 12h15 - 14h **1h45**
12h45					
13h					
13h15					
13h30			Lien possible vers le centre de loisirs à partir de 13h		
13h45					
14h					
14h15	Enseignement 14h - 16h30 **2h30**	Parcours éducatif 14h - 16h30 **2h30**		Enseignement 14h - 16h30 **2h30**	Parcours éducatif 14h - 16h30 **2h30**
14h30					
14h45					
15h					
15h15					
15h30					
15h45					
16h					
16h15					
16h30					
16h45	Périscolaire 16h30 - 18h15 **1h45** *18h mater.	Périscolaire 16h30 - 18h15 **1h45** *18h mater.		Périscolaire 16h30 - 18h15 **1h45** *18h mater.	Périscolaire 16h30 - 18h15 **1h45** *18h mater.
17h					
17h15					
17h30					
17h45					
18h					
18h15					

Ecole 1 et Ecole 2 correspondent à la nécessité de prévoir un roulement pour les intervenants responsables de la mise en œuvre des parcours éducatifs.

L'organisation proposée se fonde sur les principes énoncés par Claire LECONTE, dont nous reproduisons ci-dessous les idées essentielles :

« Aménager les temps des enfants autrement nécessite d'organiser sur la semaine ses journées en Jours éducatifs comportant des temps éducatifs scolaires et des temps éducatifs non scolaires et permettant de gérer différemment les matinées d'apprentissage et les après-midis que ce qui se fait actuellement.

Cadrer l'organisation autour des jours permet de casser l'idée de demi-journées équivalentes entre elles. Mais cela permet aussi, et c'est particulièrement important dans le cadre de la refondation de l'école, de pointer l'importance d'une continuité éducative dans le temps de l'enfant, d'éviter de saucissonner ses temps journaliers en ne leur donnant jamais la cohérence nécessaire pour le développement harmonieux de l'enfant.

C'est dire encore qu'il ne s'agit pas uniquement de réfléchir à un allégement de la journée qui ne se concrétiserait que par une diminution d'une demi-heure de temps de classe chaque jour (alors même qu'il est facile de démontrer que 6 heures bien gérées peuvent être moins fatigantes pour l'élève que 5 heures mal organisées !), c'est bien aux contenus des temps, quels qu'ils soient, auxquels il faut s'intéresser afin de les organiser de manière à ce que les enfants puissent en bénéficier en permanence pour acquérir toutes les connaissances et compétences attendues dans le cadre du socle commun.

En 1906 déjà, Binet, (co-créateur d'un test permettant de dépister des difficultés d'apprentissage) déclarait : « Le travail du matin est celui qui produit le maximum de rendement, il faut donc réserver la classe du matin pour le travail le plus difficile. Il faut interrompre les exercices toutes les heures par des récréations afin de ne pas trop épuiser l'attention. Il faut éviter de trop longtemps prolonger le même type de travail ».

L'intérêt d'un allongement de la matinée consiste à donner du temps aux ateliers éducatifs qui prendront le relais après le temps scolaire : c'est particulièrement important si on veut que ces ateliers permettent aux enfants de découvrir réellement des activités nouvelles, de montrer aux autres - enfants comme adultes - qu'ils ont des compétences même quand ils ne sont pas les meilleurs, loin s'en faut, à l'école, de permettre que des parcours éducatifs soient mis en place et pas uniquement une succession d'activités ponctuelles. C'est une bonne occasion de faire participer les associations et clubs de la collectivité locale, ce qui leur permettra de faire découvrir ce qu'ils font et de donner envie à des enfants de s'y inscrire en dehors de l'école. Du temps ainsi accordé permet de mettre en place des activités telles que la découverte et la protection de l'environnement, la construction d'un journal, d'une pièce de théâtre, d'un castelet de marionnettes (avec la pièce accompagnante), etc. Les associations relevant des mouvements d'éducation populaire ont une très bonne expertise en la matière dont il conviendrait de bénéficier. »

Cette vision de l'éducation et des rythmes de l'enfant a fortement inspirée les travaux de la commission extra-municipale chargée de préparer le PEdT, et a abouti à la construction de deux scénarios qui ont été proposés à toutes les familles concernées de la commune, par un sondage effectué du 4 au 17 novembre 2013.

Cette consultation a connu un vif succès et 256 familles ont fait connaître leurs préférences. L'organisation proposée ci-dessus a été plébiscitée à 90 % par les familles qui ont participé à cette consultation.

Vous trouverez ci-dessous les détails du PEdT de la commune de Saint Martin d'Uriage, à partir du renseignement de la fiche-type, placée en annexe de la circulaire de 20 mars 2013.

2 - LE PEDT : FICHE SIGNALETIQUE

Date de présentation du projet : Novembre 2013

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Commune de Saint Martin d'Uriage

Nom du correspondant : Céline BOURQUARD
Fonction : Directrice Générale des Services
Adresse : Mairie de Saint Martin d'Uriage - 38 410 Saint Martin d'Uriage
Téléphone : 04 76 59 77 14
Adresses électroniques : celine.bourquard@mairie-saintmartinduriage.fr

1) Périmètre et public du PEdT :

Territoire concerné : écoles publiques de la commune de Saint Martin d'Uriage

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type) :

La commune de Saint Martin d'Uriage ne compte aucune zone d'éducation prioritaire.

Public concerné (chiffres 2012/2013) :

Nombre total d'enfants : 557 enfants en écoles maternelles et élémentaires
Niveau maternel : entre trois et cinq ans : 180 enfants (effectifs des PS, MS et GS)
Niveau élémentaire : 377 enfants
Niveau secondaire : le PEdT ne concerne actuellement que le premier degré.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) : Les écoles privées sous contrats, soutenues financièrement par la Ville, ne font pas partie du PEdT.

3 établissements d'enseignement scolaire sont concernés (1 école maternelle, 1 école élémentaire et 1 école primaire).

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- l'école primaire de Pinet, située à Pinet d'Uriage, à 7 kms du centre de la commune, et comprenant 5 classes (1 classe maternelle et 4 classes élémentaires)
- l'école maternelle des Petites Maisons, située à proximité du centre, et comprenant 5 classes maternelles
- l'école élémentaire des Petites Maisons, située également à proximité du centre, et comprenant 10 classes élémentaires.

Indiquer la date à laquelle l'(les) éventuelle(s) dérogation(s) à l'organisation scolaire a(ont) été accordée(s) : la commune de Saint Martin d'Uriage n'a pas demandé de dérogation à l'organisation scolaire.

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

Le PEDT concerne l'ensemble des temps périscolaires sous la responsabilité de la commune :

- les accueils du matin, du lundi au vendredi, de 7h30 à 8h30.
- le temps de pause méridienne, de 12h15 à 14h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- le temps périscolaire après la classe de 14h à 18h15 (selon les activités proposées) 2 jours par semaine, et de 16h30 à 18h 15 les 2 autres jours de la semaine. Le temps périscolaire s'achève à 18h pour les enfants d'âge maternel.
- la garderie méridienne du mercredi, de 12h30 à 13h.

Durée du PEDT (3 ans maximum) :

3 ans à compter de sa signature.

2) Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

Activités périscolaires avant le PEdT :

A la demande des élus de la commune et des parents d'élèves, et avec pour objectif de renforcer le contenu pédagogique du temps périscolaire, une organisation du temps autour de l'école a été mise en place de façon plus précise et décrite dans un projet du périscolaire des écoles publiques, rédigé avec la participation du personnel périscolaire, des membres de l'Association des Parents d'Elèves des 2 groupes scolaires et des élus municipaux.

Quatre grands objectifs généraux ont été définis :

- Permettre à l'enfant de se socialiser
- Respecter le rythme de vie de l'enfant
- Permettre une éducation du goût
- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN

L'accueil fonctionne chaque matin à partir de 7h 30, jusqu'à 8h 35. Une option "garderie réduite" est proposée aux familles, de 8h 20 à 8h 35. A partir de 8h 35, les enfants sont accueillis par les enseignants. L'école débute à 8h 45.
L'accueil périscolaire a fonctionné pendant 140 jours en 2012, avec une moyenne d'environ 60 enfants par jour. Ces effectifs sont relativement stables sur le site de l'école de Pinet, mais en nette augmentation sur l'école maternelle des Petites Maisons.

Récapitulatif fréquentation de l'accueil périscolaire du matin (moyennes journalières 2012)

		Présence par jour (en moyenne)
Ecole de PINET	Maternelle	2
	Maternelle réduite *	1
	Elémentaire	6
	Elémentaire réduite *	2
	Sous-total Pinet	12

Ecole maternelle des Petites Maisons	Maternelle	19
	Maternelle réduite *	5
	Sous-total Maternelle Petites Maisons	24
Ecole élémentaire des Petites Maisons	Elémentaire	20
	Elémentaire réduite *	3
	Sous-total Elémentaire Petites Maisons	23
	Total par jour (en moyenne)	59

(*) La Garderie réduite accueille les enfants de 8h 20 à 8h 35. Elle est ainsi nommée parce qu'un tarif réduit unique est proposé aux familles pour ce temps d'accueil.

Sur l'année, l'amplitude de fréquentation de l'accueil périscolaire du matin se présente ainsi :

- Ecole maternelle de Pinet : de 2 à 7 enfants
- Ecole élémentaire de Pinet : de 7 à 12 enfants
- Ecole maternelle des Petites Maisons : de 15 à 35 enfants
- Ecole élémentaire des Petites Maisons : de 7 à 35 enfants

LES RESTAURANTS SCOLAIRES

Les repas sont confectionnés sur place, à la cuisine centrale située aux Petites Maisons.

Cette cuisine centrale alimente les 4 restaurants scolaires en liaison chaude :

- 3 restaurants scolaires élémentaires (Le Pinet et les Petites Maisons)
- 1 restaurant scolaire maternel (Les Petites Maisons)

Plus de 400 repas sont servis par jour, ce qui représente 74 % des enfants scolarisés (presque 100% des enfants sont inscrits au service), et nécessite l'organisation de 2 services de restauration, dans tous les restaurants scolaires, en raison de la capacité des salles d'accueil.

Le fonctionnement

- A 11h 45, l'animateur référent, un par classe, prend en charge les enfants inscrits au restaurant scolaire directement dans les salles de classe.
- Le premier service commence à 11h 45 et s'achève à 12h 30
- Le second service commence à 12h 30 et s'achève à 13h 15
- L'école reprend à 13h 30.

Le repas est un moment de détente, de convivialité et d'apprentissage : il est important d'accorder aux enfants un minimum de ¾ d'heures de temps de repas. Le taux d'encadrement se situe à 1 pour 10 en maternelle, et à 1 pour 14 en élémentaire.

Il faut souligner la grande adaptabilité du service de restauration scolaire par rapport aux demandes des enseignants, en fonction des sorties pédagogiques programmées.

Les activités

Des activités à thèmes sont proposées en collaboration avec l'Association des parents d'élèves sur des projets ponctuels (sur l'école de Pinet : confection d'objets pour le Marché de Noël, création du bonhomme Carnaval).

Des animations plus traditionnelles sont également proposées :

- Des coins permanents où les enfants peuvent retrouver des jeux de société, de construction, (achetés ou prêtés par la ludothèque), des livres, des poupées, des dînettes ou tout simplement discuter avec l'animateur.
- Des jeux collectifs (balle assise, ballon prisonnier, …)
- La participation aux Droits de l'Enfant en novembre 2012, avec 3 axes : la grande lessive, une exposition photos en noir et blanc et une fresque collective, le tout exposé au Belvédère).
- Le centre de loisirs met à disposition des livres de bibliothèque qui peuvent être lus au calme. Les enfants ne touchent pas à leurs livres d'école.

Pour un assez grand nombre d'enfants, le besoin est avant tout d'être tranquille, de pouvoir utiliser les jeux extérieurs, courir et jouer librement dans la cour, jouer aux ballons, aux raquettes, à la balle.

Les restaurants élémentaires des Petites Maisons et de Pinet bénéficient de l'intervention ponctuelle et régulière d'un animateur du PIAJ, en direction des CM2, pour établir des liens entre les enfants et le service jeunesse avant le passage en 6ème.

Récapitulatif fréquentation des restaurants scolaires (moyennes journalières - année 2012)

		Présence par jour (en moyenne)
Ecole de PINET	Maternelle	22
	Elémentaire	75
	Sous-total Pinet	97
Ecole maternelle des Petites Maisons	Maternelle	101
Ecole élémentaire des Petites Maisons	Elémentaire	203
	Total par jour (en moyenne)	401

Le restaurant scolaire a fonctionné 140 jours au cours de l'année 2012.

Sur l'année, l'amplitude de fréquentation des restaurants scolaires se présente ainsi :

- Ecole de Pinet : de 62 à 112 enfants
- Ecole maternelle des Petites Maisons : de 57 à 122 enfants
- Ecole élémentaire des Petites Maisons : de 129 à 245 enfants

Depuis 2010, les restaurants scolaires connaissent une forte augmentation de leur fréquentation.

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR

L'école s'achève à 16h 30. A ce moment se mettent en place plusieurs types d'action :

- L'organisation des transports scolaires

- Les études surveillées, de 16h 30 à 17h 30. A partir du CE1, les enfants sont dirigés pendant 1 heure vers l'étude surveillée, heure pendant laquelle ils peuvent faire leurs devoirs avec l'aide d'un enseignant ou du personnel communal. A partir de 17h 30, si les parents ne sont pas venus les chercher, ils rejoignent la garderie périscolaire (là où sont déjà les CP depuis 16 h30)
- L'aide personnalisée assurée par les enseignants (2 à 6 enfants par enseignant)
- Les garderies périscolaires (de 16h 30 à 18 h pour les écoles maternelles, et de 16h 30 à 18h 15 pour les écoles élémentaires)

C'est un temps où l'enfant a besoin de décompresser, de se défouler après sa journée scolaire. C'est pourquoi l'adulte tient compte de la réceptivité de l'enfant, de sa disponibilité et de son désir de faire ou de ne rien faire. Les animateurs proposent donc des activités non contraignantes : des jeux libres (voitures, poupées, déguisements, construction...), des jeux de ballons, des jeux extérieurs et des travaux manuels.

Ce temps du soir, tout comme celui du matin est aussi un moment d'échanges et de lien avec les parents. L'animateur responsable des enfants favorise une démarche de dialogue en allant au devant des familles.

Récapitulatif fréquentation des activités périscolaires du soir (moyennes mensuelles 2012)

		Présence par jour (en moyenne)
LE PINET	Maternelle	8
	Elémentaire (CP)	6
	Etude surveillée	21
	Sous-total Pinet	35
PETITES MAISONS	Maternelle	35
PETITES MAISONS	Elémentaire (CP)	12
	Etude surveillée	49
	Sous-total Petites Maisons	95
	Total par jour (en moyenne)	130

Sur l'année, l'amplitude de fréquentation de l'accueil périscolaire du soir se présente ainsi :

- Ecole maternelle de Pinet : de 2 à 12 enfants
- Ecole élémentaire de Pinet, classe de CP : de 2 à 6 enfants
- Ecole élémentaire de Pinet, études surveillées (du CE1 au CM2) : de 15 à 30 enfants
- Ecole maternelle des Petites Maisons : de 15 à 44 enfants
- Ecole élémentaire des Petites Maisons, classes de CP : de 10 à 15 enfants
- Ecole élémentaire des Petites Maisons, études surveillées (du CE1 au CM2) : de 40 à 56 enfants

Activités extrascolaires :

En dehors des accueils périscolaires, deux propositions d'accueil sont ouvertes aux enfants de la commune :

- L'accueil de loisirs des Petites Maisons
- Le service Jeunesse

L'ACCUEIL DE LOISIRS

En partenariat avec le CCAS, l'Association des Centres de Loisirs organise un accueil de loisirs situé dans les locaux de l'école élémentaire des Petites Maisons pour les enfants de 3 à 14 ans.

Ce centre est ouvert à chaque période de vacances scolaires (sauf Noël), soit environ 66 jours par an. Il accueille également des enfants de communes extérieures, notamment de Grenoble.

Il propose 2 types d'activités:

- Les activités traditionnelles de centre de loisirs (jeux extérieurs, activités manuelles et culturelles, grands jeux), organisées chaque semaine par une équipe d'animation diplômée du BAFA.
- Les activités clubs : stages évolutifs sur 4 jours avec des activités culturelles ou sportives encadrées par des professionnels.

Le centre de loisirs organise aussi régulièrement des sorties à la journée les mercredis pendant les vacances d'été.

Evolution de la fréquentation (en moyenne d'enfants par jour)

		2009	2010	2011	2012
Vacances d'Hiver	Moyenne par jour	47	59	53	52
	dont enfants de SMU	*30*	*31*	*24*	*23*
Vacances de Printemps	Moyenne par jour	46	53	44	48
	dont enfants de SMU	*27*	*27*	*21*	*28*
Juillet	Moyenne par jour	73	74	69	74
	dont enfants de SMU	*38*	*40*	*40*	*44*
Août	Moyenne par jour	40	39	34	36
	dont enfants de SMU	*31*	*27*	*25*	*25*
Vacances de Toussaint	Moyenne par jour	41	37	59	53
	dont enfants de SMU	*28*	*30*	*34*	*30*

Sur l'année 2012, l'amplitude de fréquentation de l'accueil de loisirs se présente ainsi :

- Vacances d'Hiver : de 31 à 83 enfants (de 11 à 39 enfants de Saint Martin d'Uriage)
- Vacances de Printemps : de 20 à 71 enfants (de 16 à 56 enfants de Saint Martin d'Uriage)
- Mois de Juillet : de 32 à 95 enfants (de 28 à 68 enfants de Saint Martin d'Uriage)
- Mois d'Août : de 15 à 55 enfants (de 12 à 45 enfants de Saint Martin d'Uriage)
- Vacances de Toussaint : de 11 à 80 enfants (de 11 à 65 enfants de Saint Martin d'Uriage)

Ces écarts importants s'expliquent par une courbe de fréquentation typique sur chaque semaine, avec une forte fréquentation le mardi et le jeudi, une légère baisse le lundi et le vendredi, et un creux très marqué chaque mercredi. En effet, les familles qui ont aménagé leur temps de travail pour garder leurs enfants le mercredi pendant l'année conservent ce rythme pendant les vacances scolaires.

De même, en été, la fréquentation est forte en juillet et la dernière quinzaine d'août, et présente un creux la première quinzaine d'août, traduisant les habitudes familiales d'organisation des vacances. L'ouverture du centre le 2 novembre, pendant les vacances de Toussaint fait également fortement chuter la moyenne de fréquentation.
Cependant, la fréquentation globale de l'accueil de loisirs reste très élevée. A certaines périodes, la capacité maximale d'accueil est atteinte, mais reste cependant suffisante pour que le centre ne soit pas amené à refuser des demandes d'inscriptions.

Fréquentation des enfants de la commune

En 2012, 204 enfants différents (89 filles, 115 garçons), issus de 129 familles différentes, ont fréquenté le centre de loisirs au cours de l'année. Parmi ces enfants, 74 étaient âgés de moins de 6 ans (36 %) et 130 étaient âgés de plus de 6 ans (64 %).

Autres centres de loisirs fréquentés le mercredi par des enfants de la commune (année 2012)

	Mercredis de janvier à mars			**Mercredis d'avril à juin**			**Mercredis de septembre à décembre**		
Nb de jours	11			12			13		
Type d'accueil	Journée	Matin	Après-midi	Journée	Matin	Après-midi	Journée	Matin	Après-midi
Moyenne par jour	16,3	2,2	4,9	11,1	3,8	10,3	15,5	4,2	9,0
Nb enfants différents	31			34			44		

Les enfants ont été accueillis dans les différents centres suivants, par ordre d'importance :

- Le Clos d'Espiès à Gières
- La Maison des Collines à Eybens
- La Villa Arthaud à Grenoble
- La Tanière Enchantée à Vaulnaveys-le-Haut

L'ANIMATION JEUNES

Le projet éducatif du service jeunesse est :

- d'offrir aux jeunes de St Martin d'Uriage un espace de découverte et d'expression personnelle et collective car l'épanouissement du jeune passe par le développement et l'exercice de ses propres compétences selon son rythme.
- de donner aux jeunes les moyens et les occasions de devenir des citoyens à part entière, libres et actifs car le développement de l'autonomie est un atout essentiel pour l'acquisition d'un esprit critique et constructeur.

Avec les Jeunes de 10 à 12 ans

Des animations sont proposées pendant les vacances scolaires : sorties, activités sportives, et stages divers par les animateurs et /ou les jeunes. Des séjours courts (4 jours) sont aussi proposés :

- 3 Mini-camps l'été
- Trophée aventure aux vacances de printemps.

Avec les Jeunes de 13 à 15 ans

Des animations sont organisées pendant leur temps libre pour susciter et alimenter leurs centres d'intérêts :

- Camps
- Trophée aventure
- Sorties organisées par les animateurs et /ou les jeunes.

Avec les Jeunes de 15 ans et plus

Permettre des expériences progressives d'autonomie :

- Départs autonomes en vacances avec l'opération « sac ados ».
- Dispositif « Autonomie et Rencontre »
- Sorties organisées par les animateurs et / ou par les jeunes.

Le PIAJ (Point Information Accueil Jeunes) situé à la Richardière

- C'est un lieu d'accueil, de rencontre, d'écoute et d'échange entre jeunes.
- C'est un espace pour élaborer et concrétiser ses projets, collectifs ou individuels.
- C'est un lieu ouvert sur la vie des jeunes et la vie du village. Toutes les préoccupations peuvent y être apportées concernant la santé, la scolarité, la recherche d'emploi, et bien sûr les loisirs.
- C'est encore un lieu de rencontres entre les jeunes et les élus et de découverte de la citoyenneté.

Effectifs Animation Jeunes - Année 2012

	Hiver	Printemps	Eté	Toussaint	GLOBAL
PETITES VACANCES	80	34		63	108
ETE			91		91
SEJOURS			28		28
MINI SEJOURS (accessoires)		21	29		44
Départs en SAC ADOS			12		12
Participation FESTIVAL		5			5
ACCUEIL (mercredi et samedi)					161
GLOBAL					**213**

Effectifs Animation Jeunes en Journées-enfants - Année 2012

	Mercredis et samedis	Hiver	Printemps	Eté	Toussaint
Demi-journées Enfants	819				
Journées-enfants		133,8	40	200	129
Journées-enfants 10-12 ans	470	85,3	20,4	177	53
Moyenne journalière	12,4	13,4	10	6,5	16

Les sorties ski du Mercredi

Nombre de séances : 10 après les vacances de Noël, de janvier à mars.
94 jeunes ont participé au ski du mercredi en 2013
62 sont élèves des écoles primaires (42 enfants âgés de 7 à 9 ans et 20 enfants de plus de 10 ans)
32 sont collégiens et/ou lycéens

3) Objectifs éducatifs du PEdT partagés par les partenaires

La commune a défini ses orientations éducatives qui sont les suivantes :

Préparer les enfants à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et des règles qui fondent notre démocratie.

1 - Les objectifs éducatifs

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant et de sa personnalité.
- Favoriser la socialisation, l'autonomie, la créativité, le sens critique et la citoyenneté de l'enfant, en proposant une approche complémentaire de celle du milieu familial et scolaire.
- Sensibiliser l'enfant à la notion de compréhension et de respect de l'autre.
- Sensibiliser l'enfant à l'avenir de la planète, à la biodiversité et au développement durable.

2 - Vers une éducation partagée

- Assurer la continuité de la prise en charge éducative des enfants à tous les stades de son développement.
- Développer des actions complémentaires et cohérentes avec l'école, les structures partenaires et les services de la commune.
- Permettre aux parents d'exercer leur rôle éducatif dans les meilleures conditions.

3 - Un processus dynamique et évolutif

- Favoriser le respect des rythmes chronobiologiques de l'enfant.
- Mettre en place un pilotage et un suivi des actions avec l'ensemble des partenaires concernés.
- Assurer une évaluation partagée du dispositif permettant son amélioration et son évolution future.

En accord avec ces orientations éducatives, les principaux objectifs poursuivis par la commune et ses partenaires dans le cadre du PEdT sont :

- l'amélioration de la qualité de l'offre périscolaire proposée aux enfants des écoles publiques de Saint Martin d'Uriage, notamment via :
    - la mise en place de parcours éducatifs riches et variés La chrono-biologiste Claire LECONTE part de l'idée que les temps de vie de l'enfant qui ne sont pas des temps scolaires sont également éducatifs. Ils ont leurs propres spécificités, leur propre cadre. Il est important d'accorder une valorisation de ces temps éducatifs. On parle alors de parcours éducatif. Dans ces parcours éducatifs l'enfant va développer des compétences nouvelles, au service des apprentissages qui se font sur le temps

scolaire. Pour le bien être des enfants, il est indispensable de créer des moments où les différents acteurs se rencontrent pour définir le contenu des parcours éducatifs. Ainsi s'applique le principe de co-production éducative.
    - le renforcement des taux d'encadrement des activités périscolaires
    - la mise en place d'un programme de formation à destination des animateurs périscolaires vacataires.

- Une accessibilité des parcours éducatifs pour tous les enfants, notamment via :
    - la mise en place de parcours éducatifs en nombre et en qualité suffisante
    - une politique de prix favorisant cette accessibilité.

- La mise en place d'une éducation partagée entre acteurs de la communauté éducative, en poursuivant le travail partenarial engagé dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes de l'enfant.

- Une meilleure prise en compte des rythmes de vie de l'enfant, notamment par :
    - la mise en place de temps d'enseignement mieux répartis sur la semaine, permettant à l'enfant d'avoir un rythme plus soutenu et efficace dans ses apprentissages, et de bénéficier de meilleures conditions de travail.
    - Une articulation harmonieuse entre les différents temps de vie de l'enfant en collectivité, afin de prévenir la fatigue de l'enfant et de lui permettre de trouver plus facilement ses repères dans la collectivité.

4) Besoins, leviers d'action et prise en compte des contraintes du territoire

Besoins répertoriés (pour quel type de public) :

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la commune a souhaité accompagner les familles en faisant évoluer ses activités périscolaires. Le PEdT a donc pour objectif le développement d'une offre de qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire. Les parcours éducatifs seront proposés dans toutes les écoles publiques de la commune en co-construction avec les enseignants et en accord avec les parents.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

La commune de Saint Martin d'Uriage bénéficie à la fois d'un environnement privilégié, et de la présence d'une agglomération importante à proximité.

La population active de Saint Martin d'Uriage se caractérise par un niveau de formation élevée, une proportion élevée de cadres et de professions intermédiaires, travaillant majoritairement à l'extérieur de la commune.

L'implication des familles dans la définition des parcours éducatifs semble donc acquise.

Les conditions sont donc réunies pour que la demande de prise en charge des enfants en dehors des temps scolaires soit importante, ainsi qu'une demande d'activités éducatives de qualité, et une participation importante des familles dans la démarche de co-construction éducative.

La commune de Saint Martin d'Uriage peut s'appuyer sur l'expertise de ses agents, qui possède l'expérience de la mise en place et de la gestion des activités périscolaires déjà organisées, mais aussi

de l'implication des différents responsables des équipements municipaux (bibliothèque, ludothèque, équipements sportifs, …).

La commune peut également s'appuyer sur un important tissu associatif qui a développé de nombreuses propositions d'activités dans les domaines artistiques, sportifs et culturels. La mobilisation de ses partenaires éducatifs permettra de faire évoluer l'offre périscolaire au cours des prochains mois et des prochaines années.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :

L'étendue du territoire de la commune et la dispersion de l'habitat nécessite l'utilisation de transports en commun, ce qui constitue une contrainte qui a été prise en compte dans les propositions d'aménagement des temps scolaires.

Le relatif éloignement de la commune par rapport aux zones de recrutement de personnel constitue une contrainte pour le recrutement d'animateurs spécialisés capables d'animer les parcours éducatifs. Cependant, l'organisation que nous souhaitons mettre en place, en instituant un roulement des activités sur les différentes écoles de la commune, devrait permettre de dégager des temps de travail suffisamment importants pour attirer les animateurs spécialisés nécessaires à la mise en place de ces parcours éducatifs.

La population active au sein de la commune est supérieure à la moyenne nationale, et de nombreux parents (souvent les deux parents) travaillent loin de leur domicile, ce qui implique une demande forte en terme d'horaires de prise en charge des enfants. Cette demande est prise en compte dans les temps d'accueil périscolaires du matin et du soir proposés.

La diversité des acteurs et les différents modes de gestion des projets (associatif, municipal…) nécessiteront le renforcement de la structure de coordination des activités périscolaires.

5) Activités proposées dans le cadre du PEdT

Le PEdT concerne l'ensemble des temps périscolaires organisés sous la responsabilité de la commune.

La nouvelle organisation périscolaire maintient l'amplitude de prise en charge périscolaire facultative proposée aux familles, de 7h30 le matin jusqu'à 18h 15 le soir (18h pour les enfants d'âge maternel). Elle accroît même l'offre de prise en charge par la mise en place d'une garderie méridienne le mercredi midi de 12h30 à 13h afin de permettre aux parents de venir chercher leurs enfants, mais aussi de faire le lien avec les activités d'accueil de loisirs du mercredi.

Le PEdT se caractérisera par :

- Le développement qualitatif de l'accueil périscolaire déjà existant
- La mise en place des parcours éducatifs dèjà cités (par exemple : le développement durable, alimentation et environnement, découverte du corps, préparons les citoyens de demain, …)

✓ **Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?**

oui ☒ non ☐

Si oui, liste des établissements d'enseignement scolaire…

La commune a toujours eu la volonté d'élaborer les projets périscolaires des écoles de manière concertée avec les familles et les enseignants des écoles, en favorisant la cohérence et la complémentarité des activités proposées avec les projets d'écoles. Le projet d'école actuel a été prolongé d'un an, à la demande de l'Education Nationale. Le projet d'école 2014/2015 sera donc construit en tenant compte des objectifs et des activités définis dans le cadre du PEdT.

…et domaines concernés :

✓ **Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires :**

oui ☒ non ☐

La garderie méridienne du mercredi, organisée de 12h30 à 13h, favorisera le lien avec les activités des accueils de loisirs. Un transport sera notamment organisé pour permettre aux enfants concernés de rejoindre l'accueil de loisirs du Clos d'Espiès, situé à Gières.

La richesse du tissu associatif de la commune, et l'implication des associations dans le projet périscolaire permettra de mettre en place une articulation souple entre les temps périscolaires et les activités proposées par ces associations.

✓ **Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire** :

oui ☒ non ☐

Si oui en indiquer les modalités :

Le service Jeunesse de la commune est associé étroitement à la définition et à la mise en œuvre du PEdT et adapte son offre aux jeunes concernés.

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEdT

ACTIVITE	INTERVENANT ou STRUCTURE	STATUT DE L'INTERVENANT	OBSERVATIONS
Accueil du matin	Commune	- Animateurs périscolaires municipaux - ATSEM	
Garderie méri-dienne du mercredi	Commune	- Animateurs périscolaires municipaux - ATSEM	
Restauration scolaire	Commune	- Animateurs périscolaires municipaux - ATSEM - Agents de restauration	
Accompagnement à la scolarité	Commune	- Enseignants volontaires - Animateurs périscolaires municipaux - Agents municipaux	
Activités périscolaires	Commune	- Animateurs périscolaires municipaux - ATSEM - Enseignants volontaires	

Parcours éducatifs	Commune	- ETAPS - Agents des équipements culturels et sportifs (bibliothèque,) - Enseignants volontaires	
	Associations socioculturelles	- Association des centres de loisirs - Associations locales	Associations conventionnées avec la Ville
	Autres partenaires (Associations, animateurs spécialisés…)	- Intervenants spécialisés - Autres associations non conventionnées (ONF, FRAPNA, EMI)	Prestation ou convention

6) Inscription et information des familles

Mode d'inscription aux activités proposées :

Les inscriptions restaurant, garderie périscolaire et transport scolaire s'effectuent à la Mairie de Saint Martin d'Uriage. Il est possible d'effectuer des modifications journalières d'inscription des enfants sur le site www.smu.les-parents-services.com .Un serveur vocal est également à la disposition des familles, au 04.76.54.99.65.

Les inscriptions aux nouvelles activités périscolaires mises en place à la rentrée prochaine pourront s'effectuer de la même manière. Cependant, l'inscription aux parcours éducatifs nécessitera un engagement sur l'ensemble de la période proposée.

D'autre part, des rencontres, en présence de responsables municipaux et des partenaires du projet périscolaire (associations socioculturelles et autres partenaires), seront organisées dans le courant du mois de septembre dans toutes les écoles, afin de favoriser l'information des familles.

La périodicité d'inscription varie selon la nature de l'activité :

- annuelle pour la restauration scolaire, l'accueil du matin, la garderie du mercredi midi, avec possibilité d'inscription ou d'annulation en cours d'année.
- de la même manière, une inscription à l'année est privilégiée pour les activités du soir type Accompagnement scolaire ou activités périscolaires, avec possibilité d'inscription ou d'annulation en cours d'année.
- l'inscription aux parcours éducatifs se fera par cycles, trimestrielle, et une assiduité sera demandée, afin de favoriser la vie du groupe et la découverte des connaissances.

L'offre périscolaire est payante :

ACTIVITES	STATUT
Accueil du matin et/ou du soir Activités périscolaires	Payant : de 1,76 € à 5,37 € selon le quotient familial
Garderie méridienne du mercredi	Payant : à déterminer
Garderie en attente des transports	Inclus dans le prix des transports
Restauration scolaire	Payant : de 2,09 € à 7 € selon le quotient familial
Activités périscolaires	Payant : de 2,53 € à 5,37 € selon le quotient familial

Accompagnement à la scolarité	Inclus dans le prix des accueils
Parcours éducatifs	Payant : à déterminer, selon le quotient familial
Transports	Payant, forfait annuel

Modalités d'information des familles :

Les familles sont informées des services et activités organisées par la commune par un dépliant distribué dans les cartables en début d'année scolaire : le guide de l'écolier. Toutes les informations sont également disponibles en Mairie, et sur le site internet de la commune, régulièrement mis à jour, à l'adresse : http://www.saint-martin-uriage.com .

Pour la prochaine rentrée scolaire, nous ferons un effort tout particulier d'informations des familles concernant la nouvelle organisation des temps scolaires et les nouvelles activités proposées.
Nous prévoyons notamment des réunions publiques d'information par groupes scolaires.

7) Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Contrat enfance jeunesse (CEJ) :

La commune de Saint Martin d'Uriage est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec le CCAS et la CAF de l'Isère depuis 2004. Elle était précédemment signataire de deux contrats importants, Contrat Temps libre et Contrat enfance. Le second CEJ a été signé en décembre 2011 pour trois ans. Il fixe de grands objectifs en matière de politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Volet enfance :

Mobilisation des activités de la ludothèque.

Volet jeunesse :

- L'accueil de loisirs - et + 6 ans
- Garderie périscolaire - 6 ans de Saint Martin d'Uriage et de Pinet
- Accueil de loisirs PIAJ
- Coordination Jeunesse
- Semaine de découverte sportives et culturelles

Le CEJ participe ainsi pleinement de la politique éducative poursuivie par la commune, et le présent PEdT entend poursuivre ces mêmes objectifs sur les temps périscolaires.

8) Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels :

Les partenaires institutionnels du PEdT sont l'Etat, représenté par le Préfet, et le Ministère de l'Education Nationale, représenté par la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale. Ils sont signataires du PEdT

D'autres partenaires, comme la CAF de l'Isère, participent à la mise en place du PEdT et contribuent activement à la politique éducative enfance jeunesse de la Ville.

Partenaires associatifs :

La Ville s'appuie sur un tissu associatif local riche et varié (voir diagnostic), proposant de nombreuses activités et désireux de s'impliquer dans la PEdT de la commune.

La commune s'appuie également sur deux partenaires associatifs extérieurs à la commune :

Les Francas, Fédération d'Education Populaire qui intervient dans l'organisation et l'animation des activités Jeunesse de la commune.

L'Association des Centres de Loisirs, association d'Education populaire organisatrice d'accueils de loisirs à l'échelle de l'agglomération, conventionnée avec la commune pour gérer et animer l'accueil de loisirs des Petites Maisons, à Saint Martin d'Uriage, ainsi que les activités périscolaires.

Les partenaires associatifs constituent donc, aux côtés des équipements et personnels municipaux, des acteurs opérationnels essentiels dans la mise en place du PEdT.

Autres partenaires :

La volonté de la commune a été d'associer les différents membres de la communauté éducative à tous les stades de la mise en place de la réforme des rythmes de l'enfant. De nombreuses réunions se sont tenues avec les services municipaux concernés, les représentants d'association, les enseignants des écoles, l'inspecteur de l'Education Nationale, et bien sûr les représentants des Parents d'Elèves, sur lesquels la commune s'est beaucoup appuyée pour construire ce PEdT de manière partenariale.

A titre indicatif, voici le calendrier d'élaboration du PEdT, suite au décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles élémentaires et maternelles :

- 15/01/2013 : commission école élargie sur l'évolution des rythmes scolaires.
- 8/02/2013 : Conseil Municipal instituant la commission extra-municipale sur les rythmes scolaires.
- 18/03/2013 : commission extra-municipale consacrée à la préparation du sondage en direction des familles et concernant le choix de la date d'application de la réforme et le choix entre le mercredi et le samedi.
- 8/04/2013 : commission extra-municipale validant les questions du sondage.
- 18/04/2013 : conférence publique de Claire LECONTE sur les rythmes de vie de l'enfant.
- mai 2013 : consultation des familles par sondage sur la réforme des rythmes de l'enfant.
- 28/05/2013 : commission extra-municipale : présentation par les Associations de Parents d'Elèves des résultats de l'enquête auprès des parents d'élèves ainsi que ceux de l'enquête auprès des enseignants par les directrices, présentation de l'état des lieux dans le cadre de l'élaboration du PEdT.
- 02/07/2013 : commission extra-municipale : présentation complémentaire de l'état des lieux concernant l'offre associative, présentation des objectifs éducatifs définis par la municipalité, premières propositions de scénarios.
- 12/09/2013 : commission extra-municipale : rappel des 3 scénarios (envoyés par courriel le 16 juillet 2013), analyse de Claire Leconte sur ces scénarios, avis des parents d'élèves et des enseignants, choix de la commission de 2 scénarios, rétroplanning.

- 15/10/2013 : Réunion publique d'informations organisée au groupe scolaire des Petites Maisons.
- 17/10/2013 : Réunion publique d'informations organisée au groupe scolaire de Pinet.
- 21/10/2013 : commission extra-municipale : suite aux deux réunions publiques qui se sont tenues les 15 et 17 octobre, définition des 2 scénarios finals entre lesquels devront choisir les parents lors du questionnaire qui va leur être proposé début novembre.
- Du 4 au 17 novembre : sondage réalisé auprès des familles sur le choix définitif du scénario.
- 18/11/2013 : commission extra-municipale : étude du résultats des sondages et choix du scénario qui sera proposé au vote du Conseil Municipal.

La commission extra-municipale est composée d'élus municipaux, de personnel municipal, de directrices d'école et d'enseignants, et de représentants des parents d'élèves.

D'autre part, un comité technique réunissant les principaux chefs de service concernés par la réforme s'est tenu régulièrement pour étudier la faisabilité des projets et leurs incidences financières et techniques.

9) Structure de pilotage :

La commission extra-municipale s'est avérée être un outil convivial très efficace pour mener à bien l'élaboration du PEdT et la mise en place des nouveaux rythmes de l'enfant.

Le souhait de la commission est maintenant de poursuivre ce travail par le suivi et l'évaluation des actions qui vont être mises en œuvre.

Le Comité de pilotage sera donc constitué par cette commission extra-municipale, élargie aux représentants des associations partenaires de la commune, et bien sûr aux institutions signataires du PEdT. Cette instance aura donc pour vocation d'évaluer la mise en oeuvre du PEdT, et de proposer les éventuelles mesures d'adaptation nécessaires.

La coordination du projet sera assurée par la Directrice Générale des Services : Céline BOURQUARD.
Nom et prénom du responsable pédagogique : Maud DUCHOSAL
Fonction : Responsable du service périscolaire
Adresse : Mairie de Saint Martin d'Uriage - 38410 Saint Martin d'Uriage
Téléphone : 06.73.19.24.51
Adresse électronique : maud.duchosal@yahoo.fr

10) Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité :

Nous prévoyons de réunir régulièrement le Comité de pilotage afin de recueillir rapidement les éléments d'évaluation des différents partenaires éducatifs, et de pouvoir mettre en oeuvre les nécessaires adaptations. L'évaluation du projet sera donc permanente, et un premier bilan plus complet sera effectué à la fin de l'année scolaire 2014/2015, sur l'étude d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis par le Comité de Pilotage qui pourraient être les suivants :

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :

Les indicateurs quantitatifs retenus pourraient être les suivants (liste non exhaustive) :

- Nombre d'enfants inscrits dans les différentes activités périscolaires
- Nombre de parcours éducatifs mis en place
- Nombre d'enfants inscrits dans ces parcours éducatifs
- Nombre d'animateurs périscolaires vacataires engagés par la Ville
- Pourcentage de turn-over des animateurs périscolaires
- Nombre d'encadrants périscolaires titulaires d'un BAFA ou assimilé
- Nombre d'encadrants périscolaires formés au cours de l'année
- Taux d'encadrement moyen observé dans les différentes activités périscolaires

Indicateurs qualitatifs :

- Enquête de satisfaction des familles et des enfants sur le temps de pause méridienne
- Enquête de satisfaction des familles et des enfants sur les parcours éducatifs
- Avis des enseignants et des intervenants

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Tout projet de renouvellement du PEdT ou de modification par avenant devra être formellement accepté par les signataires, après débats au sein du Comité de pilotage. Le Conseil municipal devra délibérer en ce sens.

11) Signataires du projet :

Les signataires du présent PEdT sont :

- La commune de Saint Martin d'Uriage
- La Préfecture de l'Isère
- La Directrice académique des services de l'Education nationale (DASEN)

Date de signature prévue :

Le présent PEdT, adopté au Conseil Municipal du 22/11/2013, et déposé fin novembre 2013, sera après validation par la DASEN, proposé à un vote ultérieur du Conseil Municipal.
Sa signature interviendra rapidement après cette date.

Liste des annexes :

- Diagnostic sur l'état des lieux
- Délibération relative au Contrat Enfance Jeunesse
- Délibérations relatives à la réforme des rythmes de l'enfant

Pour la commune de Saint Martin d'Uriage	Pour la Préfecture de l'Isère
Pour la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale	